



Fiche THEMATIQUE // Favoriser et promouvoir une agriculture biologique et des pratiques agro-écologiques

1/ Contexte-Enjeux

Devant le changement climatique, l'appauvrissement des sols, la perte de biodiversité et le dérèglement des écosystèmes, les pratiques agricoles doivent changer. Accompagner cette transition, c'est valoriser les pratiques agro-écologiques et permettre leur reconnaissance aux yeux de la société. La quantité énorme d'énergies fossiles (85% de l'énergie mondiale est d'origine fossile : charbon, gaz, pétrole et uranium) que nous consommons collectivement a pour conséquence d'augmenter le taux de CO₂ et NO_x, auxquels s'ajoutent les protoxydes d'azote (20% des GES) produits par l'agriculture industrielle par l'épandage d'engrais azotés. Ces gaz à effet de serre sont les responsables des désordres climatiques qui, entre autres, diminuent les rendements agricoles.

En effet, le changement climatique conduit à des dérèglements divers qui influencent les écosystèmes et donc la présence de bactéries utiles aux sols ou pathogènes, d'insectes pollinisateurs ou ravageurs, de champignons pathogènes... En parallèle, l'agriculture conventionnelle, par l'usage d'intrants chimiques de toutes sortes impacte négativement de nombreuses ressources. Les sols, en modifiant leurs compositions chimiques et physiques ainsi qu'en modifiant les cycles biologiques des organismes qui le composent. L'eau et les milieux aquatiques, par les divers intrants chimiques qui polluent les nappes phréatiques, notamment les nitrates toxiques pour l'homme et qui dérèglent aussi l'équilibre des écosystèmes aquatiques par la surproduction d'algues. L'air, en rependant de nombreux produits toxiques directement.

Les pratiques agroécologiques font partie des solutions : ce sont des pratiques adaptées à l'environnement local, favorisant la résilience face aux ravageurs et une meilleure adaptation des espèces de plantes et d'animaux au climat. De plus, l'absence d'utilisation d'intrants chimiques, en agriculture biologique notamment, permet la préservation de la fertilité des sols, la préservation de l'eau et de l'air.

Il existe cependant un clivage fort entre agriculture conventionnelle et agriculture biologique. Les deux modèles d'agriculture sont associés à de fortes représentations très tranchées et empreintes de nombreux clichés. L'agriculture biologique est trop souvent associée à un phénomène de mode et destinée uniquement aux classes sociales supérieures. Les agriculteurs conventionnels sont associés à des pollueurs volontaires et sont stigmatisés par l'ensemble de la société. Cela engendre beaucoup de conflits et de division au sein de la profession agricole. Ainsi la situation ne permet pas le dialogue et ne favorise pas le changement des pratiques.

Pour préserver l'environnement, les écosystèmes et les ressources, une agriculture biologique sans intrants chimiques est évidemment nécessaire et urgente, mais la démarche doit être inclusive. Dans ce contexte accompagner et promouvoir l'agriculture biologique est primordiale, mais cela ne peut pas se faire sans créer des temps d'échanges en restant ouvert et pédagogue.





2/ Quelques exemples concrets et « exemplaires » mis en place par des collectivités en Auvergne Rhône-Alpes

Le **PAT, Projet Alimentaire Territorial**, est issu de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF) du 13 octobre 2014 (article 39). Il vise à réorganiser les circuits alimentaires pour favoriser un meilleur ancrage territorial à travers :

- une relocalisation de la production et de la distribution ;
- un accent mis sur la qualité des produits.

Il doit permettre de répondre à un triple enjeu : social, environnemental et économique, en rapprochant les producteurs des consommateurs et en favorisant des productions issues de l'agriculture biologique ou paysanne. Plus de 150 PAT ont vu le jour en 5 ans, et il se pourrait bien que nous atteignons les 500 d'ici 2020*. Y en aurait-il un près de chez vous ?

L'IDÉE : mettre l'ensemble des acteurs potentiellement concernés par le projet autour de la table : producteurs, consommateurs, collectivités territoriales, distributeurs, transformateurs.

LE BUT : réorganiser les filières alimentaires à l'échelle d'un territoire, pour permettre aux producteurs locaux d'avoir une stabilité dans leurs débouchés et une rémunération au prix juste, tout en assurant un accès à des produits de qualité aux mangeurs, qui soient produits au plus près de chez eux et idéalement en agriculture paysanne.

*Définition des Ami.e.s de la Confédération Paysanne

La Protection du captage d'eau

En ex-Rhône-Alpes, **sur 58 captages d'eau potable prioritaires, 46 sont touchés par une pollution phytosanitaire**. Le Grenelle de l'environnement préconise de **développer les surfaces en AB** pour atteindre 20 % de la SAU en 2020. En 2012, 6,2% de la SAU de Rhône-Alpes est en AB (certifiée ou en conversion).

- **Exemple de la ville de Munich en Allemagne :**

Afin d'obtenir une eau de qualité et de réduire les processus coûteux de traitement, la ville de Munich a décidé d'agir en amont. Depuis 1991, elle encourage l'agriculture bio sur les 2250 ha de terres agricoles situées à proximité des captages d'eau potable. **Les agriculteurs sont accompagnés techniquement et financièrement.**

Depuis 1991, 83 % des 2 250 ha de terres agricoles sont passés en bio et de 23, ils sont passés à 107 agriculteurs bio en 2004. Les résultats sur la qualité de l'eau sont visibles : baisse des teneurs en nitrates de 43 % et en phyto de 54 %. **Le programme de soutien à l'agriculture bio coûte 750 000 euros / an au service municipal de distribution des eaux de Munich, soit moins de 1 centime d'euros par mètre cube d'eau distribuée.** A titre de comparaison, le coût de la dénitrification d'une





eau de plus de 50 mg/L (évitée grâce à la politique préventive de Munich) est estimé en France à 27 centimes d'euros par mètre cube d'eau distribuée. Sur le long terme, **Munich réalise donc d'importantes économies en encourageant l'agriculture bio.**

Exemple en Auvergne-Rhône-Alpes :

Le réseau de la FRAB AuRA propose des diagnostics du potentiel « bio » du territoire particulièrement dans des zones concernées par des problématiques liées aux captages d'eau potable. Cette analyse constitue un outil d'aide à la décision dans le cadre du développement de l'agriculture biologique sur le territoire. Le diagnostic permet de mettre en évidence, sur un territoire donné, les éléments favorables au développement de l'AB ainsi que les freins, et de mettre en place un programme d'actions.

Les critères pris en compte dans le diagnostic sont les suivants :

- potentiel de production en AB du territoire,
- potentiel local de consommation de produits AB,
- état et possibilités de structuration des filières,
- organisation de la commercialisation des produits biologiques,
- contexte politique local,
- pression réglementaire sur le territoire.

Le réseau propose des pistes de travail adaptées à votre contexte et à vos moyens : plan de sensibilisation des agriculteurs, introduction de produits locaux bio dans la restauration collective, protection du captage d'eau, mise en place d'un marché bio...

Le programme de changements de pratiques agricoles du territoire de Valence Romans Agglomération tend à un développement durable compatible avec les enjeux de préservation de la ressource en eau potable. Il cible particulièrement les aires d'alimentation des captages dits « prioritaires ». 7 captages d'eau potable identifiés comme « prioritaires » au titre de leur sensibilité aux pollutions diffuses (par les nitrates et les pesticides) et de leur aspect stratégique de production d'eau (alimentation de 80 % de la population par ces captages). Ce programme est mené avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau et l'appui technique de la Chambre d'Agriculture et d'Agribiodôme.

Des rencontres individuelles avec les agriculteurs

Dans le cadre de ce programme l'Agglo met en place :

- Des entretiens avec les agriculteurs (animé par les conseillers agricoles de la Chambre d'Agriculture et d'Agribiodôme, ces entretiens sont l'occasion d'étudier les pistes d'évolution possible pour réduire ses impacts sur l'environnement et trouver là de nouvelles opportunités économiques viables)





- Un accompagnement technique des agriculteurs (actions collectives ou individuelles d'accompagnement technique autour des pratiques favorables à l'environnement (conversion à la bio, création d'aire de lavage agricole, démarches administratives liées aux acquisitions de matériels innovants...), sous différentes formes : animation thématiques, création d'un réseau de ferme d'échanges favorisant le partage d'expérience, démonstrations de matériels et des expérimentations au champ, accompagnement au renforcement de l'agroforesterie sur les parcelles agricoles, temps de rencontres)

Ces échanges peuvent avoir lieu sur proposition de l'Agglo et ses partenaires mais aussi à la demande des agriculteurs.

3/ Les mesures proposées

- Accompagner les agriculteurs à un passage en agriculture paysanne et/ou en bio.
- Favoriser la pérennisation des fermes biologiques en accompagnant la transmission (de paysans bio à paysans bio) et en favorisant l'installation de nouveaux paysans bio sur les terres communales.
- Proposer/ favoriser l'accès à un accompagnement pour les paysans bio souhaitant aller vers des pratiques plus agroécologique.
- Proposer des espaces d'échanges avec des paysan.ne.s qui sont passés au bio.
- S'informer et informer sur les différents types de label existant (AB, bio cohérence, nature et progrès...).
- Si il n'existe pas de Projet Alimentaire Territoriale (PAT), en créer un afin de répondre aux enjeux de la relocalisation et de l'accessibilité à des produits de qualité (bio, local et issue de l'agriculture paysanne).
- Mettre en place une commission Agriculture et alimentation dans votre commune.





Commencez la démarche dans votre territoire

1/ État de lieux, diagnostic territoire

Faites un état des lieux de cette question sur votre territoire pour bien en comprendre les tenants et aboutissants.

- Quel est le pourcentage de terres agricoles exploitées sans intrants sur la commune ?
- Existe-il des subventions pour aider les agriculteurs à se convertir en bio ?
- Existe-t-il un Projet Alimentaire Territoriale ?

2/ Liste des partenaires locaux avec lesquels se mobiliser

- ARDAB
- GAB
- Nous Voulons Des Coquelicots
- Terre de Liens

3/ Choix des mesures applicables sur votre

territoire (à compléter par vos soins...)

.....

.....

.....

